Conditions d'utilisation **DE TCHAP**



VISIBILITÉ

Vos données de profil (prénom et nom, organisation, image de profil) sont visibles dans Tchap:

- par les utilisateurs Tchap effectuant une recherche dans le répertoire Tchap,
- par les autres participants des salons privés ou publics.

Vous pouvez désactiver cette visibilité depuis l'application (menu paramètres / inscrire mon compte sur liste rouge).

Les membres d'un salon auquel vous participez sont informés :

- quand vous rejoignez le groupe,
- quand vous avez lu un message, par un indicateur de lecture.



CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES ÉCHANGES

- Tous les échanges (hors salons publics) sont chiffrés de bout-en-bout, et la clé pour les déchiffrer n'est pas stockée sur le serveur. Même interceptés ou volés, ils seraient illisibles.
- Les fichiers sont analysés avant leur remise au(x) destinataire(s) pour vérifier l'absence de virus.

Votre téléphone et ceux de vos interlocuteurs sont exposés aux menaces informatiques. Si votre mission prévoit l'échange d'informations et de documents à un niveau élevé, vous devez utiliser des movens de communications qualifiés sur des terminaux sécurisés mis à disposition par votre service informatique.

Tchap est un service de la direction interministérielle du numérique (DINUM)





TCHAP

LA MESSAGERIE INSTANTANÉE DE L'ÉTAT

Agents publics, vous avez besoin d'échanger facilement avec des collaborateurs et partenaires, à distance et parfois en mobilité ?

Désormais, utilisez Tchap, la messagerie instantanée créée et pilotée par l'État.

Vous pourrez discuter par messages à deux et en groupe, et partager des fichiers.

LES AVANTAGES DE TCHAP



Un haut niveau de sécurité et de confidentialité des échanges privés



Un annuaire intégré des utilisateurs de l'application



Une utilisation simultanée sur plusieurs appareils





Commencer par...



É

Télécharger l'application mobile Tchap sur <u>Google Play Store</u> depuis votre téléphone Android ou sur l'<u>AppStore</u> depuis votre iPhone

Utiliser l'application en ligne sur www.tchap.gouv.fr depuis votre ordinateur

Créer VOTRE COMPTE

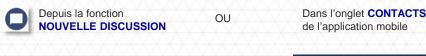
Pour vous inscrire:

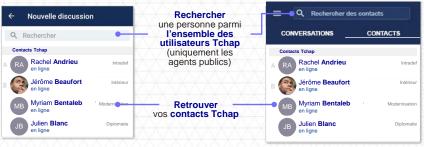
 Si vous êtes agent public, utilisez votre adresse électronique professionnelle et le mot de passe* de votre choix.

Si vous n'êtes pas agent public et que vous avez reçu une invitation par courriel, créez votre compte « invité » avec comme identifiant cette adresse électronique.

· Validez votre compte grâce au lien reçu par courriel.

Rechercher UNE PERSONNE

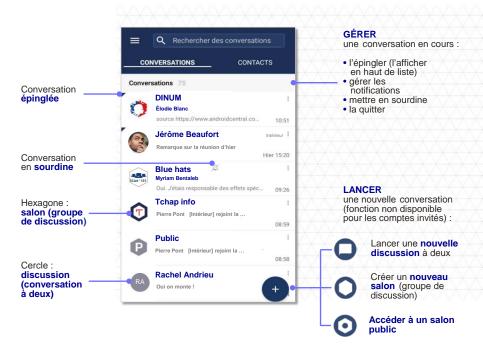




* Veillez à choisir un mot de passe qui ne puisse être ni deviné ni retrouvé facilement par un tiers. Évitez donc de le dériver d'informations personnelles (dates de naissance...) ou d'un mot de passe utilisé sur un autre système (SIM, session PC, Intranet...). Si vous soupçonnez qu'un tiers ou un dispositif de surveillance a observé votre mot de passe, changez-le dès que possible.

Communiquer **AVEC TCHAP**

L'onglet Conversations regroupe l'ensemble de vos fils de discussion : discussions à deux ou en salon (en groupe), privé ou public.



Pour aller plus loin

Consulter la foire aux questions sur www.tchap.gouv.fr/faq en particulier pour l'utilisation de Tchap depuis plusieurs terminaux, ou avant de réinitialiser votre mot de passe.